

Votre séjour en unités de soins psychiatriques

Madame, monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du livret d'accueil qui vous a été remis à votre admission. En complétant le questionnaire de satisfaction à la fin de votre séjour, vous nous aiderez à améliorer la qualité de nos soins et prestations.



Le contenu de vos soins

et une estimation de leur durée vous seront présentés et expliqués lors des entretiens médicaux et infirmiers. Seules des contre-indications médicales ou les modalités d'hospitalisation (soins sans consentement) de votre hospitalisation peuvent modifier les conditions de votre séjour.



La circulation est libre à l'hôpital

Les sorties dans l'enceinte de l'établissement ou en ville font partie intégrante du contrat de soins. Elles sont soumises à autorisation médicale. Vous pouvez en faire la demande auprès de l'équipe soignante. Pour des raisons de sécurité liées aux soins, l'accès à la **cour extérieure est permis de 7 H 30 à 18 H 45.**



Vous pouvez utiliser votre téléphone portable

Vous pouvez utiliser votre téléphone portable ou tout autre objet connecté dans votre chambre ou à l'extérieur de l'unité selon le contrat de soins, en dehors des entretiens, des activités et des repas, dans le respect du droit à l'image et de la vie privée des personnes.



Les visites sont autorisées

Les visites se font à partir de l'entrée principale du service, **tous les jours de 16H30 à 18H, week-end et jours fériés à partir de 15H00.** Les visites des personnes mineures doivent s'organiser en concertation avec le psychiatre.



Les professionnels de santé sont à votre disposition.

Ils veillent à ce que la dignité des conditions d'accueil, la tranquillité et l'intimité de chacun soient respectées.



Votre sortie de l'hôpital

est préparée avec vous, le psychiatre et votre entourage. La continuité des soins sera coordonnée avec les professionnels qui vous accompagnent.



Vous pouvez déposer vos objets de valeur auprès de l'équipe soignante. Vos effets personnels ou tout objet gardé avec vous restent sous votre surveillance.



Les repas vous sont servis en salle à manger : **le matin de 8H00 à 8H30, le midi de 12H à 12H30 et le soir de 18H à 18H30**



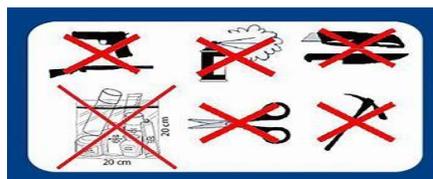
Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés,

vous pouvez vous adresser notamment et selon le cas, à la Commission des Usagers de l'établissement, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques, au Juge des libertés et de la détention ou au Contrôleur général des lieux de privation de liberté



Il est interdit de fumer ou de vapoter en dehors des espaces réservés à cet usage.

Si vous le souhaitez, l'équipe soignante vous proposera des moyens de substitution.



Les boissons alcoolisées, les denrées alimentaires, les sodas, les produits illicites et les objets jugés dangereux sont interdits. Dans un souci de sécurité, l'équipe soignante peut être amenée à vérifier, avec votre accord, vos effets personnels

Les professionnels de santé sont à votre disposition pour répondre à vos demandes